



Instituer le patrimoine : enjeux et limites

Transversales : Journée d'étude doctorale du CGC

Organisateurs : Katherin Landais – doctorante en histoire de l'art

Anissa Mami – doctorante en histoire de l'art

Date : Jeudi 24 janvier 2019, de 14h à 18h00.

Lieu : Salle 319, Bâtiment Droit.

APPEL À COMMUNICATIONS

Cette journée est ouverte à tous et à toutes les doctorant(e)s, docteur(e)s et chercheurs / chercheuses confirmé(e)s, susceptibles d'être intéressé(e)s par le sujet.

Date limite de proposition (titre de l'intervention ainsi qu'un bref résumé d'une quinzaine de lignes)

22 octobre 2018

Cette communication donnera lieu à une publication dans la revue électronique Transversales.

Nous informerons les doctorants de la sélection des propositions fin septembre.

Pour l'envoi des propositions de communication ou pour toute demande de renseignements :

kat.landais@yahoo.fr ; nissa_m@live.com

Dans le cadre de cette journée d'étude des *Transversales* organisée par le Centre Georges Chevrier, la thématique proposée s'oriente autour du processus d'institutionnalisation du patrimoine. L'histoire du patrimoine s'étend dans le temps et pose la question des liens entre le passé et le présent. Si l'étude du patrimoine est devenue un champ important des sciences humaines et sociales, ses modalités d'institutionnalisation demeurent souvent obscures. Comment se sont mises en place des institutions qui ont permis d'établir des dispositifs de protection en faveur des biens du patrimoine ? Quel est leur rôle patrimonial ? Quelles sont les moyens mis en œuvre dans ce but ? Une institution se définit comme le résultat d'une décision volontaire, collective et publique, s'inscrivant dans la durée. Le mot « institution » désigne aussi bien l'action par laquelle on établit et on institue, que la chose instituée. Pour les anthropologues, elle est d'origine humaine, contrairement à ce qui est de l'ordre de la Nature, et est donc liée à une société. Classée dans l'ordre des instances délibérées, elle est pourvue de règles régissant son fonctionnement. Ainsi créée, l'institution est chargée d'établir les normes et les modalités d'un domaine en particulier, et d'y exercer une mission de contrôle. Les missions des différentes institutions patrimoniales suivent un protocole commun de préservation et de conservation dans une logique de continuité. Que ce soit dans le domaine muséal, architectural ou archivistique, l'institutionnalisation du patrimoine est

intimement liée aux décisions des gouvernements (Direction Générale du Patrimoine) et des acteurs à l'échelle locale (associations, communes, services déconcentrés de l'État etc.), internationale ou mondiale (organisation de l'U.N.E.S.C.O. et son inventaire au patrimoine mondial). À titre d'exemple, dans l'histoire de la création des musées en France, le rôle des pouvoirs publics centraux ou locaux fut très important dans le développement des institutions muséales, aussi bien sur un plan normatif que financier. Les institutions patrimoniales sont aussi le reflet d'une société, ancrée dans un espace. Elles participent à la vie culturelle et mettent en exergue le patrimoine d'un territoire, source d'identité et de cohésion, permettant le développement.

L'objet de cette journée d'étude n'est pas de se perdre dans cette vaste notion qu'est le patrimoine. En effet, comme l'atteste Pierre Nora, le patrimoine « a explosé dans tous les sens » (préface de Marie-Anne Sire, *La France du patrimoine, les choix de la mémoire*, éd. Gallimard/MONUM, 1996). Dans son sens général et exhaustif, il est compris autant comme un héritage commun (culturel, artistique et ethnologique par exemple), qui a pu avoir un statut juridique en tant qu'ensemble d'éléments aliénables, transmissibles et propriétés à un moment donné d'une personne, d'un groupe ou d'une collectivité publique, que comme constitutif d'un espace ou d'un territoire (sites patrimoniaux et réserves naturelles). Renforcé par la loi du 7 juillet 2016, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, il ne se limite plus au matériel. Le patrimoine comprend donc l'ensemble des biens, immobiliers ou mobiliers, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique, et s'entend également du patrimoine culturel immatériel (sonore, lié aux arts du spectacle ou numérique). Ce sujet est omniprésent dans l'actualité. La question du patrimoine et des institutions comporte divers aspects à prendre en compte, la création des institutions, leur développement ou leur échec, leur inclusion dans un projet collectif, leurs missions patrimoniales non lucratives, ou encore leur financement et leur fonctionnement. Ce sont autant d'enjeux qui déterminent ou non leur réussite. Dans la continuité de cette étude, la problématique des limites de ces institutions peut être retenue, en soulevant leurs dérives et leurs pertes de valeur ou de légitimité. Depuis les premières institutions patrimoniales, d'un côté, ces actions ont aussi bien pu permettre le développement culturel d'un espace et créer le lien social, comme appauvrir un territoire de l'autre côté (décontextualisation des biens patrimoniaux, spoliation des œuvres, perte d'identité culturelle).

Ainsi, le sujet abordé dans le cadre de ces *Transversales* est de prendre en compte ce long processus d'institutionnalisation du patrimoine, son histoire, ses enjeux, ses limites et son actualité en France et en Europe. La question de la création de dispositifs de préservation du patrimoine peut aussi être en opposition avec les notions d'authenticité, de déracinement, de pertinence ou bien de légitimité.

La thématique choisie comprend donc différents axes à développer : l'histoire des institutions patrimoniales, les missions de conservation, de préservation et de sauvegarde, le développement ou la redynamisation d'un territoire grâce au patrimoine, l'accroissement de la vie culturelle par les biens patrimoniaux, la légitimité d'une société à créer des instances patrimoniales, les projets culturels ou sociaux des institutions en faveur du patrimoine, etc.

Ces différentes orientations d'études peuvent mobiliser une vaste sélection de disciplines afin d'apporter une approche complémentaire ou différente lors de cette journée.